

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

*« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »*

#### **Candidat en situation de handicap :**

Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adaptée.

Sur avis motivé du référent handicap le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation. :

- dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat
  - si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat
- Ces deux critères étant cumulatifs.

L'ingénieur de certification s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p><b>Activité 1. Gestion et suivi budgétaire d'un projet artistique</b></p> <p><i>A1.1 Définition des moyens (humains, matériels et financiers) nécessaires à la réalisation d'un projet artistique.</i></p>	<p>C1.1 Déterminer les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique, en s'appuyant sur un entretien avec le créateur/artiste, ainsi que sur les documents initiaux (<i>note d'intention, synopsis, scénario, etc</i>), de manière à estimer les coûts de production.</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle :</b>  Dans le cadre de l'analyse des documents initiaux d'un projet artistique et/ou d'un entretien avec l'artiste/créateur, le/la candidat(e) devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Déterminer les moyens (<i>humains, matériels, et financiers</i>) nécessaires à sa réalisation</li> <li>2) Etablir devis estimatif des dépenses ainsi qu'un planning de réalisation</li> </ol>	<p>L'ensemble des moyens humains, techniques et financiers nécessaires au projet sont déterminés. Ils sont réalistes au regard du projet.</p> <p>Les besoins en termes de promotion du projet artistique sont définis (<i>digitalisation, actions éducatives d'accompagnement de la diffusion, création de produits dérivés, etc.</i>).</p> <p>L'impact écologique est pris en compte dans la détermination des moyens choisis.</p> <p>Les contraintes techniques du projet sont identifiées.</p> <p>Un premier devis estimatif est réalisé. Les besoins de financement nécessaires au projet sont évalués. Ils sont réalistes et cohérents compte tenu de la nature du projet.</p> <p>Un planning prévisionnel de production et diffusion est défini et argumenté au regard des connaissances sur le contexte de production.</p>
<p><i>A1.2 Élaboration du budget prévisionnel d'un projet artistique (production/exploitation).</i></p>	<p>C1.2 Établir - en collaboration avec les différentes parties prenantes - le budget prévisionnel du projet, en fonction des charges et des produits de production et d'exploitation, afin d'évaluer les</p>	<p><b>Mise en situation professionnelle :</b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra établir le budget prévisionnel de production et d'exploitation du projet.</p>	<p>L'ensemble des coûts de production et d'exploitation (<i>postes de dépenses</i>) sont répertoriés dans le budget prévisionnel (<i>charges liées au personnel, charges</i></p>

	ressources financières nécessaires au projet et/ou sa viabilité.		<p><i>techniques liées à la production, charges liées à l'exploitation, frais annexes).</i></p> <p>L'ensemble des produits liés à la production/coproduction/coréalisation, ainsi que les recettes liées à la cession, billetterie, et merchandising sont estimés. Elles sont réalistes.</p> <p>Les sources de financements prospectées sont indiquées dans la colonne produit. Elles sont en adéquation avec la nature du projet.</p> <p>Le budget des actions de communication est présenté et justifié.</p> <p>L'excédent d'exploitation devant être dégagé pour combler l'éventuel déficit de production est évalué.</p> <p>Si nécessaire, les postes de dépenses budgétaires liés à l'exploitation internationale du projet sont comptabilisés. Ils tiennent compte de la législation applicable et des accords fiscaux.</p>
<p><i>A1.3 Détermination du prix de cession/vente d'une production artistique</i></p>	<p>C1.3 Établir le prix de cession/de vente de la production artistique, en fonction des frais liés à l'exploitation et du <i>coût plateau</i>, de manière à amortir les frais de production et de dégager les fonds nécessaires aux enjeux de développement et de structuration de l'organisation.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra établir le coût plateau et le prix de cession du projet de production.</p>	<p>Dans le cadre d'une production scénique, le coût plateau par représentation est calculé. Il prend en compte l'ensemble des charges liés au personnel.</p> <p>Le prix de vente est établi selon les usages professionnels et l'envergure du projet. Il permet de combler - tout en partie - le déficit de production.</p> <p>Le prix de vente permet de couvrir les frais liés à l'exploitation, c'est-à-dire au coût plateau.</p>

			<p>Le déficit de production est calculé. Il est ensuite réparti sur un nombre de représentation cohérent/réaliste. Les recettes de productions sont déduites des charges de production.</p> <p>L'excédent des recettes est prévu de manière à garantir une marge.</p> <p>Les éventuels bénéfices liées à la digitalisation et à la diffusion sur les plateformes sont définis.</p>
<p><i>A1.4 Suivi budgétaire d'une production</i></p>	<p>C1.4 Réaliser le suivi budgétaire de la production,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en effectuant des <i>reporting</i> réguliers</li> <li>- en s'appuyant sur une comparaison entre les prévisions (<i>budget prévisionnel</i>) et les réalisations, de manière à identifier les éventuels écarts et de procéder aux ajustements nécessaires.</li> </ul>	<p><b><u>Cas pratique :</u></b> A partir de deux situations d'exploitation, le/la candidat(e) devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Effectuer une vérification du suivi budgétaire</li> <li>2) Identifier les écarts</li> <li>3) Proposer les solutions d'ajustement nécessaires</li> </ol>	<p>Les éventuels écarts sont identifiés et analysés. Les causes en sont définies.</p> <p>Si nécessaire, le budget est réajusté en tenant compte des dépenses, des négociations et des exigences des parties prenantes.</p> <p>Des solutions de réajustement sont proposées concernant les aléas rencontrés sur le projet.</p>
<p><b>Activité 2. Mise en œuvre des opérations contractuelles et réglementaires liées à la production et à l'exploitation d'un projet artistique.</b></p> <p><i>A2.1 Établissement des contrats de travail des collaborateurs.</i></p>	<p>C2.1 Etablir les contrats de travail des différents intervenants (<i>internes, externes</i>), en veillant à l'application et au respect du droit du travail, de manière à contractualiser les relations.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b> Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidate devra établir le(s) contrat(s) de travail d'un ou plusieurs intervenants.</p>	<p>Le(s) contrat(s) de travail respectent la réglementation. Ils comprennent l'ensemble des mentions obligatoires.</p> <p>Les conditions de rémunérations négociées par les porteurs du projet sont respectées.</p> <p>Les clauses et conditions de rupture du contrat de travail sont précisées.</p>

<p>A2.2 <i>Établissement des différents contrats nécessaires à la production et l'exploitation d'un projet artistique.</i></p>	<p>C2.2 Établir les différents types de contrats (<i>de coproduction, de résidence, de cession, de coréalisation, de mise à disposition, etc.</i>) et/ou conventions nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réglementations applicables</li> <li>- Des accords mutuels entre les parties-prenantes</li> <li>- Des spécificités de la production</li> </ul> <p>Afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra vérifier et/ou corriger le contenu d'un ou plusieurs contrats de spectacle ou de création</p>	<p>Les mentions juridiques comprises dans les contrats sont exhaustives, précises et cohérentes. Elles comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La désignation des parties en présence</li> <li>- Les obligations réciproques ainsi que les obligations de chaque partie</li> <li>- Les clauses</li> <li>- Une formalisation du cadre et des spécificités de la production.</li> </ul> <p>Le(s) contrat(s) stipulent les conditions d'annulation du spectacle ainsi que les obligations de déclarations fiscales et de droit d'auteur.</p> <p>Le(s) contrat(s) ne comportent pas d'erreurs pouvant porter préjudice à la structure et au porteur du projet.</p> <p>Les contrats fournis font apparaître la couverture des risques des parties prenantes.</p> <p>Les obligations législatives, réglementaires, paritaires sont explicitement référencées.</p>
<p>A2.3 <i>Réalisation des demandes d'autorisation.</i></p>	<p>C2.3 Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra effectuer une demande d'autorisation relative aux droits d'auteurs et droits voisins.</p>	<p>Les organismes relatifs à la gestion des droits d'auteurs et des droits voisins sont identifiés. Leur choix est justifié au regard de la nature et des éléments du projet.</p> <p>La demande d'autorisation est complétée. Elle comprend l'ensemble des éléments obligatoires.</p>

<p>A2.4 <i>Respect des obligations réglementaires liées à la dimension internationale d'un projet artistique.</i></p>	<p>C2.4 Appliquer les obligations sociales et contractuelles liées à la dimension internationale d'un projet, en s'appuyant/informant sur les réglementations relatives aux pays concernés, de manière à garantir le respect des obligations légales.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  A partir d'un projet artistique (réel ou fictif) à dimension internationale, le/la candidat(e) devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identifier les lieux et ressources d'informations relatives à la réglementation des pays concernés.</li> <li>2) Déterminer la réglementation sociale et contractuelle applicable.</li> </ol>	<p>Les lieux et ressources d'informations relatives à la réglementation des pays concernés sont identifiés.</p> <p>Les partenaires d'accueil sont identifiés.</p> <p>La solvabilité du projet est déterminée.</p> <p>La réglementation sociale et contractuelle applicable au cas est déterminée.</p> <p>Les conditions socio-politiques du pays d'accueil sont définies (<i>Demandes de visa, droit du travail applicable, sécurité des équipes, etc.</i>)</p>
<p><b>Activité 3. Organisation de la production et l'exploitation d'un projet artistique.</b></p> <p>A3.1 <i>Recherche des partenaires susceptibles de contribuer à la production et à la diffusion d'un projet</i></p>	<p>C3.1 Identifier les professionnels et institutions susceptibles d'être mobilisées et impliqués dans le projet artistique, en s'appuyant sur la réalisation préalable d'un dossier artistique, afin d'engager des partenariats et coopérations.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra proposer une cartographie des partenaires (<i>réels et/ou potentiels</i>) du projet artistique.</p>	<p>Les partenaires institutionnels et professionnels sont identifiés et leurs apports déterminés (<i>apports financiers, étude des possibilités possibilité de résidence et de diffusion, etc.</i>) Ils sont cohérents au regard l'envergure du projet et de ses caractéristiques.</p> <p>La cartographie tient compte de la réalité géographique et du contexte du projet.</p> <p>Les contreparties exigées et/ou pouvant être demandées sont identifiées.</p> <p>Les critères d'accompagnement par les institutions publiques sont vérifiés.</p> <p>Les lieux artistiques et culturels proposant une mutualisation des services sont identifiés.</p>

<p>A3.2 <i>Établissement du calendrier prévisionnel de la production et de l'exploitation d'un projet.</i></p>	<p>C3.2 Établir un calendrier prévisionnel de production et d'exploitation, en déterminant – en collaboration avec les parties prenantes - les différentes étapes, jalons, et ressources nécessaires à chacune des activités, de manière à piloter et suivre le projet.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre de la production et de l'exploitation d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra élaborer un calendrier prévisionnel en y intégrant les différentes étapes (<i>préparation, répétition, création, diffusion, etc.</i>), moyens et jalons du projet.</p>	<p>Un rétro-planning de la production ainsi que de l'exploitation est mis en œuvre.</p> <p>Les opérations annexes à la production telles que rencontres et décisions avec les partenaires financiers et les professionnels sont planifiées.</p> <p>Les contraintes liées au projet artistique sont anticipées et mises en exergue.</p> <p>Les risques et obstacles pouvant se présenter durant les phases de production et d'exploitation sont identifiés.</p>
<p>A3.3 <i>Elaboration des fiches techniques</i></p>	<p>C3.3 Élaborer la fiche technique de la production artistique, en recensant l'ensemble des besoins techniques et humains nécessaires aux représentations/monstration, de manière à anticiper les aspects techniques et de mesurer les contraintes et adaptations possibles avec le lieu d'accueil et/ou l'acheteur du projet.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Etablir la fiche technique de production</li> <li>2) Rédiger le plan de scène</li> </ol>	<p>La fiche technique est exhaustive. Elle comprend : la durée de la création, le nombre d'artistes impliqués sur le plateau ou dans la monstration, le matériel fourni par l'organisateur, le matériel fourni par l'équipe technique du spectacle, le temps de montage et de démontage, les particularités de la représentation, les descriptifs machinerie, lumière, son, etc.</p> <p>L'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires à la représentation/monstration sont répertoriés.</p> <p>Le plan de scène comprend le schéma des dispositifs techniques et des artistes présents sur le plateau.</p>

<p>A3.4 Organisation de la logistique nécessaire à l'accueil, au transport et à l'hébergement, etc. des artistes et techniciens.</p>	<p>C3.4 Planifier la logistique nécessaire aux interventions des artistes et techniciens, en négociant et en organisant leurs conditions d'accueil, de transport, et d'hébergement, etc. de manière à garantir le bon déroulement de la production/exploitation.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra gérer la logistique relative au projet artistique et notamment rédiger la fiche d'accueil d'un événement.</p>	<p>La fiche d'accueil est exhaustive. Elle comprend l'ensemble des conditions de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe du projet.</p> <p>Les choix effectués sont justifiés en fonction des impératifs de la production (horaires et tarifs). Une attention est portée à l'aspect environnemental des prestations choisies.</p> <p>Les solutions mises en œuvre sont exposées et justifiées.</p>
<p>A3.5 Etablissement des feuilles de routes et du planning des différents intervenants.</p>	<p>C3.5 Établir les feuilles de routes et les plannings des différents intervenants/artistes, en recensant les moyens, priorisant les tâches ainsi qu'en définissant le calendrier des différentes activités, afin de coordonner les ressources/équipes.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra élaborer une feuille de route et le planning des intervenants.</p>	<p>La/les feuille(s) de route réalisées sont lisibles. Un soin est apporté à la forme et cette dernière est en adéquation avec les usages professionnels.</p> <p>Les éléments contenus dans la/les feuille(s) de route sont exhaustifs. Les feuilles de route contiennent les informations essentielles à la venue des intervenants (<i>horaires, adresses, contacts, marche à suivre, etc.</i>).</p> <p>Le planning est réaliste. Il tient compte des impératifs et contraintes de la production et permet de coordonner les différents intervenants.</p>
<p><b>Activité 4. Communication autour d'un projet artistique à des fins de prospection et de promotion.</b></p>	<p>C4.1 Etablir un plan de communication digitale et hors ligne, en planifiant et détaillant l'ensemble les actions à mener (<i>objectifs, cibles, moyens, canaux, et messages</i>), afin d'organiser et suivre la</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra :</p>	<p>Pour chaque action (<i>prospection, promotion</i>) les objectifs, les cibles (<i>publics, professionnels, prescripteurs</i>), les moyens, les canaux (<i>médias, hors-</i></p>



<p>A4.1 Définition et planification des actions de communication autour d'un projet artistique.</p>	<p>communication autour du projet artistique.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Etablir un plan de communication <i>digital et hors ligne</i>.</li> <li>2) Définir le budget de promotion</li> </ol>	<p><i>médias</i>), ainsi que les messages à diffuser sont définis et justifiés.</p> <p>Le choix des actions de communication est argumenté au regard de la nature et des caractéristiques du projet de production.</p> <p>Le rétro-planning des actions est établi. Il justifié compte tenu des différents jalons et de la durée du projet.</p> <p>Le budget des actions de promotion est défini, présenté et justifié.</p>
<p>A4.2 Rédaction d'un dossier artistique</p>	<p>C4.2 Rédiger un dossier artistique, en synthétisant la démarche artistique du projet ainsi que ses objectifs (<i>publics, partenaires, actions de médiation, etc.</i>), afin de prospecter et présenter le projet aux partenaires.</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b>  Dans le cadre d'un projet artistique, le/la candidat(e) devra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Rédiger un dossier artistique</li> <li>2) Présenter et défendre le projet artistique auprès des partenaires</li> </ol>	<p>La place du projet est située dans le parcours de l'équipe artistique.</p> <p>Le projet est positionné dans le champ de la création contemporaine.</p> <p>La structure porteuse du projet est présentée et l'équipe projet est identifiée.</p> <p>Le calendrier prévisionnel est contenu dans le dossier artistique.</p> <p>Les lieux accueillant le projet (<i>en résidence, coproduction, diffusion, etc.</i>) sont définis.</p> <p>La présentation est convaincante. Les arguments présentés aux partenaires privés sont réalistes et pertinents.</p>
<p>A4.3 Conception de supports de communication</p>	<p>C4.3 Concevoir les différents supports de communication, en adaptant les contenus</p>	<p><b><u>Mise en situation professionnelle :</u></b></p>	

	<p>en fonction des cibles visées et des différents canaux de diffusion, de manière à promouvoir le projet artistique.</p>	<p>Dans le cadre de la promotion du projet artistique, le/la candidat(e) devra réaliser les supports de communication (<i>print et numériques</i>) autour de l'évènement.</p>	<p>La réalisation des supports de communication tient compte des impératifs financiers et temporels.</p> <p>Les maquettes et projet d'invitations sont présentés. Leurs éléments de forme sont conformes aux usages professionnels.</p> <p>Si nécessaire, un recours à des prestataires externes est effectué pour la réalisation graphique des supports.</p> <p>Les supports réalisés respectent l'identité visuelle du projet artistique (<i>charte graphique</i>)</p>
--	---	---	--